

Quoi de neuf aux champs ?

Partageons nos pratiques pour la qualité de l'eau

Les pollutions domestiques

Sophie Buffet (3 CM)



Notre territoire est localement impacté par des pollutions ponctuelles dont l'origine peut varier. En effet, nos cours d'eau tels que le Cottey ou la Sereine, sont sensibles notamment aux pollutions domestiques matérialisées par les rejets de stations d'épuration (STEP).

La 3CM s'est engagée dans une politique de renouvellement de ses équipements afin de limiter les pollutions domestiques. En 2016, la station d'épuration située à Niévroz et collectant les eaux usées de Balan, Béliigneux, Dagneux, La Boisse, Montluel et Niévroz a été complètement reconstruite et apporte des garanties sur l'abattement de minimum 50% de la pollution en phosphore notamment. La mise en service de cet équipement a permis d'améliorer

très nettement la qualité des rejets vers le canal de Miribel.

En 2018, c'est au tour de la station d'épuration de Sainte Croix qui collecte les eaux de la commune, de faire peau neuve. Un nouvel équipement sera construit en fin d'année afin là aussi d'améliorer les rejets à la Sereine, cours d'eau sensible à la pollution au phosphore.

Il en sera de même en 2019 pour la station d'épuration de Cordieux (Montluel), et la 3CM a lancé, dès 2018, des travaux sur les réseaux d'assainissement afin de supprimer les stations d'épuration de Bressolles pour raccorder l'ensemble des effluents du village vers la STEP des îles à Niévroz. Ces travaux s'étaleront sur plusieurs années.

Remplissage et lavage des pulvérisateurs : quelle réglementation ?

40%

Selon l'arrêté du 04/05/2017, la ressource en eau doit être protégée, c'est une obligation. Cela signifie, obligation de sécuriser le remplissage pour éviter tout débordement, de traiter les effluents phytosanitaires et que la gestion à la parcelle est autorisée sous réserve.

Le remplissage

La phase de préparation de la bouillie est un moment où le risque est majeur car le produit est sous forme concentrée et les manipulations sont nombreuses. L'aménagement d'un poste de remplissage du pulvérisateur se justifie donc, pour prévenir les risques de pollution, pour la sécurité de l'utilisateur et pour préparer une bouillie précisément dosée pour un coût et une efficacité optimum.

L'équipement idéal :

- Une plateforme suffisamment grande, plate et stable, à hauteur d'homme ;
- Des outils de pesée et/ou de dosage (à ranger dans le local phytosanitaire) ;
- Un point d'eau pour rincer les ustensiles et se laver les mains, dont les eaux de lavage sont raccordées au dispositif de traitement des effluents ;
- Une aire d'égouttage des bidons.

Le lavage

L'arrêté du 12/09/2006 stipule que les effluents phytosanitaires ne peuvent être épandus ou vidangés en parcelle qu'après avoir été suffisamment dilués ou avoir été épurés par un procédé homologué.

Ainsi, sont permis :

- Le lavage à la parcelle ;
- Le lavage à l'exploitation, ou sur un site collectif, sur une aire étanche avec récupération des effluents.

Pour finir

Les déchets Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP), les Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU) et les Equipements de Protection Individuelle (EPI) sont considérés par la réglementation comme des déchets dangereux. Le brûlage et l'enfouissement sont interdits, ils peuvent être récupérés lors d'une collecte ADIVALOR.

La construction d'aire de remplissage et/ou lavage des pulvérisateurs individuelle ou collective est subventionnée à hauteur de 40%, renseignez-vous !

Agenda

23/11/2018 :

Formation pulvérisation avec AgriConseil

27/11/2018 :

Visite couverts végétaux

12/02/2019 :

Formation biocontrôle





Les aires de remplissage lavage des pulvérisateurs dans les CUMA de l'Ain

Franck Lorient, FDCUMA

Nombre d'ARL* dans les CUMA 01 en 2018	8 (CUMA de Bourg Saint Christophe, Le Bettonay – L'abergement Clémencia – Foissiat – Montrevel en Bresse – Chaneau Chatelet – Saint Trivier de Courtes – Belley – Biziat)
Nombre d'utilisateurs moyen	6
Volume d'eau utilisé	300 m ³ (NB : à Biziat les eaux pluviales sont collectées pour 2 raisons : l'économie d'eau et le pH de l'eau)
Budget moyen	42 000€ (de 24 000 à 115 000, en fonction de la largeur, c'est-à-dire si on veut laver avec les rampes déployée ou non)
Chiffre d'affaire des CUMA concernée	De 38 000 à 1 000 000€
Durée moyenne d'amortissement	20 ans (de 12 à 27 ans)
Charge annuelle d'amortissement moyenne	2 300€

*Aire à remplissage et lavage des pulvérisateurs

Focus sur l'aire de la CUMA de Bourg Saint Christophe, Le Bettonay

Année de construction : 2014

Description : Aire de remplissage avec local de stockage temporaire, aire de lavage en T (3m x 30m pour les rampes et 5m x 10m pour le pulvérisateur).

Montant investissement : 115 000€

Nombre d'utilisateurs : 11

Volume d'eau utilisé : 270m³

Système de traitement : Phytobac®

Conditions d'utilisation : La charge par agriculteur est calculée en fonction du nombre d'hectare de l'exploitation et du nombre de m³ d'eau utilisé lors du remplissage et du rejet

Point de vue de l'utilisateur, M. Bernard Perret, Président de la CUMA lors de la construction du projet : M. Bernard Perret avait pour objectif, lors de la construction, de construire un outil permettant de répondre aux normes et d'être tourné vers l'avenir. Ce projet permettait également de donner une

valeur ajoutée à son exploitation et fédérer les exploitations du secteur. Aujourd'hui, ces objectifs sont atteints, l'activité est bonne et les agriculteurs sont satisfaits de la praticité de l'aire. Selon lui, le point de vigilance est le Phytobac® : il faut un bon suivi, pour un bon fonctionnement.

Volucompteur



Phytobacs®



Contact

Flora Ogeron
Chambre d'Agriculture de l'Ain
Tel : 06 66 98 69 27
flora.ogeron@ain.chambagri.fr